



Mesdames et Messieurs, chers exposants de chats

Le 5 décembre 2020, les organisations suisses d'élevage félin ont reçu une communication de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (BLV), qui a également été transmise à leurs sections :

Publication des fiches thématiques sur les expositions et les bourses de petits animaux et de chats

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'entrée en vigueur des art. 30a et 30b de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) le 1er mars 2018 sur les exigences en matière d'expositions ou manifestations avec des animaux, l'OSAV a en collaboration avec les cantons et autres experts établi une fiche thématique sur le sujet. Comme votre organisation s'occupe de mettre en place des expositions avec des chats, ces manifestations devront dorénavant être organisées en respectant les exigences des [art. 30a](#) et [30b de l'ordonnance sur la protection des animaux](#) (OPAn). En vue de mieux tenir compte des besoins des animaux, les nouvelles fiches thématiques précisent les devoirs des personnes impliquées ainsi que les exigences applicables à l'hébergement et à la manière de traiter les lapins et les cochons d'Inde, les volailles, les pigeons, les oiseaux d'ornement et les chats durant ces manifestations. Elles sont disponibles sur [le site internet de l'OSAV](#).

En votre qualité d'organisateur, vous êtes tenus de mettre en œuvre les dispositions dans le courant de l'année 2021. Les services vétérinaires cantonaux procéderont à des contrôles par sondage sur place dès que les expositions et les bourses seront de nouveau possibles. Ils exécuteront les nouvelles règles à partir de 2022.

La réglementation est désormais plus précise et nous comptons sur votre engagement en vue de sa mise en œuvre. Nous vous prions de transmettre les fiches thématiques à vos membres, à titre d'information préalable. Ces documents sont disponibles en allemand, en français et en italien et, pour celui sur les expositions avec des chats, aussi en anglais.

Il y a quelques jours, un utilisateur de Facebook a publié le document de la page d'accueil de la BLV [BLV-Homepage](#) et les vagues parmi les éleveurs de chats ont été un peu fortes.

Si vous lisez attentivement ce règlement "Fachinformation Tierschutz Nr. 18.3", vous verrez que beaucoup de choses ne sont pas nouvelles. De plus, la plupart d'entre elles ne concernent qu'une petite partie des éleveurs de chats FFH/FIFe, qui élèvent des races aux caractéristiques plus extrêmes.

Il est clair que les races suivantes, reconnues par la FIFE, ne peuvent plus être exposées : **Bobtail Japonais** et **Bobtail Kurilien** ainsi que **Manx** et **Cymric**. À l'heure actuelle, nous n'avons pas d'éleveurs actifs de ces races au sein de la FFH et il y a très longtemps que je n'ai pas vu un tel spécimen dans une exposition de la FFH en Suisse.

Non seulement le **Scottish Fold**, le **Highland Fold**, le **Scottish Straight**, le **Highland Straight**, le **Caniche**, le **Munchkin** et le **Kangourou** (Squitten) ne sont pas reconnus par



la FIFe, mais il est interdit de les inscrire dans la livre de pedigree et de les présenter aux expositions.

Les exigences touchent surtout les éleveurs des races Exotique et Persan, et ce depuis longtemps. En cas de larmolement chronique, un rejet à l'inspection vétérinaire a déjà eu lieu depuis des années. Les animaux souffrant de problèmes respiratoires (principalement causés par des narines trop étroites) ne doivent pas être utilisés en élevage et ne doivent pas non plus être présentés dans les expositions. Les quelques éleveurs de cette race au sein de la FFH en sont conscients depuis des années et beaucoup agissent de manière responsable à cet égard.

Les chats Sphynx et Rex, comme tous les chats, doivent avoir des moustaches. Cela est également exigé par le règlement de la FIFe sur l'élevage et l'enregistrement, de sorte que ces animaux peuvent être enregistrés.

Je recommande aux exposants de ces races de faire vérifier par leur vétérinaire la classification des chargements si nécessaire, afin de pouvoir les présenter aux expositions.

Depuis quelque temps, les organisateurs d'expositions doivent faire attention à diverses choses et en assumer la responsabilité, par exemple, il faut prévoir suffisamment d'espace pour les grands animaux. Le contrôle de l'équipement des cages conformément aux règles de protection des animaux ainsi que la meilleure prise en charge possible des animaux par les exposants ne sont que quelques points qui doivent être assurés par l'organisateur. Je recommande donc à tous les organisateurs d'établir très tôt un contact personnel avec l'Office vétérinaire cantonal à un stade précoce.

Les exposants doivent veiller à ce que la cage d'exposition soit aussi confortable que possible, équipée de toilettes, d'eau, d'un espace d'intimité, d'un lit, etc. et ne donne pas le moindre motif de plainte. Coupez le vent des critiques et offrez au spectateur de votre cage une oasis de bien-être pour vos chats !

J'espère donc qu'après Corona, nous nous retrouverons dans de belles expositions félines et je me réjouis de vous revoir tous.